



P R  M O  
Racing  
ASBL

[www.promoracing.be](http://www.promoracing.be)



**EPREUVE : Rallye de la Semois 2024**

**VISA ASAF N° :**

**DATE : 05 & 06 septembre**

**ORGANISATEUR : PROMO RACING**

**N° D'ENTREPRISE : BE 0444.284.447**

**ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :**

Centre Culturel de Bièvre – Rue des Châteaux 39 A – B-5555 BIEVRE

## REGLEMENT PARTICULIER

**De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :**

**R.T.G. = Règlement Technique Général**

**R.S.G. = Règlement Sportif Général.**

**R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes**

### I. TIMING GENERAL

01/07/2026		<b>Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)</b>
28/08/2026	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits simples</b>
01/09/2026	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%</b>
03/09/2026	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits majorés de 30%</b>
01/09/2026	21h00	Attribution des numéros
	21h30	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
05/09/2026	08h30	Ouverture du secrétariat de l'épreuve Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage. Distribution du roadbook et début des reconnaissances
	10h00	Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	19h00	Fermeture du secrétariat
	19h00	Clôture des VT
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
06/09/2026	06h45	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h00	Fermeture des VT complémentaires
	07h15	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h45	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.

# TIMING DETAILLE



## Rallye de la SEMOIS

dimanche 6 septembre 2026

Localisation		EC	Liaison	Secteur	Total	Moyenne	Temps	Heure	Heure	Heure
		Distance	Distance	Distance	Distance		Prévu	N° 0 START	1° voiture START	Dernière START
<b>Nombre de voitures départ boucle N°1</b>								<b>00:15</b>	<b>150</b>	<b>02:30</b>
CH 0	Start podium							7 h 45	8 h 00	10 h 30
CH 0A	Assistance IN		0.50	0.50	0.50	15.0 Km/h	00:02	7 h 47	8 h 02	10 h 32
	Assistance		2.46	2.46	2.96		00:19			
CH 0B	Assistance OUT							8 h 06	8 h 21	10 h 51
CH 1	Bellefontaine		6.08	6.08	9.04	40.5 Km/h	00:09	8 h 15	8 h 30	11 h 00
	Start		0.08				00:03			
	EC 1 BELLEFONTAINE Show	19.28						8 h 18	8 h 33	11 h 03
CH 2	Gros Fays		11.50	30.78	39.90	49.9 Km/h	00:37	8 h 55	9 h 10	11 h 40
	Start		0.06				00:03			
	EC 2 GROS FAYS	9.39						8 h 58	9 h 13	11 h 43
CH 2A	Assistance IN		6.89	16.28	56.24	44.4 Km/h	00:22	9 h 20	9 h 35	12 h 05
	Assistance		2.46	2.46			00:25			
CH 2B	Assistance OUT							9 h 45	10 h 00	12 h 30
CH 3	Opont		8.23	8.23	66.93	49.4 Km/h	00:10	9 h 55	10 h 10	12 h 40
	Start		0.11				00:03			
	EC 3 OPONT	7.54						9 h 58	10 h 13	12 h 43
CH 4	Gedinne		20.63	28.17	95.21	49.7 Km/h	00:34	10 h 32	10 h 47	13 h 17
	Start		0.05				00:03			
	EC 4 GEDINNE Show	15.29						10 h 35	10 h 50	13 h 20
CH 4A	Reroup IN		12.90	28.19	123.45	48.3 Km/h	00:35	11 h 10	11 h 25	13 h 55
	Regroup							0.25		
<b>Nombre de voitures départ boucle N°2</b>								<b>130</b>	<b>02:10</b>	
CH 4B	Start podium							11 h 35	11 h 50	14 h 00
CH 4C	Assistance IN		0.50	0.50	0.50	15.0 Km/h	00:02	11 h 37	11 h 52	14 h 02
	Assistance		2.46	2.46	2.96		00:19			
CH 4D	Assistance OUT							11 h 56	12 h 11	14 h 21
CH 5	Bellefontaine		6.08	6.08	9.04	40.5 Km/h	00:09	12 h 05	12 h 20	14 h 30
	Start		0.08				00:03			
	EC 5 BELLEFONTAINE Show	19.28						12 h 08	12 h 23	14 h 33
CH 6	Gros Fays		11.50	30.78	39.90	49.9 Km/h	00:37	12 h 45	13 h 00	15 h 10
	Start		0.06				00:03			
	EC 6 GROS FAYS	9.39						12 h 48	13 h 03	15 h 13
CH 6A	Assistance IN		6.89	16.28	56.24	44.4 Km/h	00:22	13 h 10	13 h 25	15 h 35
	Assistance		2.46	2.46			00:25			
CH 6B	Assistance OUT							13 h 35	13 h 50	16 h 00
CH 7	Opont		8.23	8.23	66.93	49.4 Km/h	00:10	13 h 45	14 h 00	16 h 10
	Start		0.11				00:03			
	EC 7 OPONT	7.54						13 h 48	14 h 03	16 h 13
CH 8	Gedinne		20.63	28.17	95.21	49.7 Km/h	00:34	14 h 22	14 h 37	16 h 47
	Start		0.05				00:03			
	EC 8 GEDINNE Show	15.29						14 h 25	14 h 40	16 h 50
CH 8A	Reroup IN		12.90	28.19	123.45	48.3 Km/h	00:35	15 h 00	15 h 15	17 h 25
	Regroup							0.25		
<b>Nombre de voitures départ boucle N°3</b>								<b>100</b>	<b>01:40</b>	
CH 8B	Start podium							15 h 25	15 h 40	17 h 20
CH 8C	Assistance IN		0.50	0.50	0.50	15.0 Km/h	00:02	15 h 27	15 h 42	17 h 22
	Assistance		2.46	2.46	2.96		00:19			
CH 8D	Assistance OUT							15 h 46	16 h 01	17 h 41
CH 9	Bellefontaine		6.08	6.08	9.04	40.5 Km/h	00:09	15 h 55	16 h 10	17 h 50
	Start		0.08				00:03			
	EC 9 BELLEFONTAINE Show	19.28						15 h 58	16 h 13	17 h 53
CH 10	Gros Fays		11.50	30.78	39.90	49.9 Km/h	00:37	16 h 35	16 h 50	18 h 30
	Start		0.06				00:03			
	EC 10 GROS FAYS	9.39						16 h 38	16 h 53	18 h 33
CH 10A	Assistance IN		6.89	16.28	56.24	44.4 Km/h	00:22	17 h 00	17 h 15	18 h 55
	Assistance		2.46	2.46			00:25			
CH 10B	Assistance OUT							17 h 25	17 h 40	19 h 20
CH 11	Opont		8.23	8.23	66.93	49.4 Km/h	00:10	17 h 35	17 h 50	19 h 30
	Start		0.11				00:03			
	EC 11 OPONT	7.54						17 h 38	17 h 53	19 h 33
CH 12	Gedinne		20.63	28.17	95.21	49.7 Km/h	00:34	18 h 12	18 h 27	20 h 07
	Start		0.05				00:03			
	EC 12 GEDINNE Show	15.29						18 h 15	18 h 30	20 h 10
CH 12A	PARC FIN		12.90	28.19	123.45	48.3 Km/h	00:35	18 h 50	19 h 05	20 h 45
	Regroup							0.25		
<b>KM TOTAL</b>		<b>154.50</b>	<b>215.85</b>		<b>370.35</b>			Version du : 07/06/26 18:28		

## II ORGANISATION

### Art. 1. Organisation

L'ASB Promo Racing organise, les 05 et 06 septembre, le rallye de la Semois 24ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Comité organisateur

- Directeur de course	Michaël Divoy	Lic ASAF n°854
- Directeur de course adjoint	Hugues Henrot	Lic ASAF n°835
	Steve JAUQUET	Lic ASAF n°301
- Directeur de la sécurité	BARTHELEMY José	Lic ASAF n°922
- Directeur de la sécurité adjoint	Adrien NAISSE	Lic ASAF n°820
	Xavier ISERENTANT	Lic ASAF n°809
	Régis Clarinval	Lic ASAF n°996
	Gaëtan Laurant	Lic ASAF n°913
	Mottiaux Stéphane	Lic ASAF n°826
- Secrétaire du meeting	Mathilde RENARD	Lic ASAF n°445

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- <b>Collège des Commissaires Sportifs</b>		
- Président	ROQUET MICHEL	Lic ASAF n°951
- Membres	MATON ROBERT	Lic ASAF n°291
	JACQUEMIN MARTINE	Lic ASAF n°752
- <b>Collège des Commissaires Techniques</b>		
Président	GILBERT GEORGES	Lic ASAF n°973
Membres	NEVRAUMONT DANY	Lic ASAF n°90052
	FALQUE EDDY	Lic ASAF N°430
	Franckx Bastien	Lic ASAF N°882
	LEJEUNE GUY	Lic ASAF n°728
	Jacob Jean Louis	Lic ASAF n°750
	Catoul Marie-Luce	Lic ASAF N°964
Secrétaire	LIEMANS KATIA	Lic ASAF n°902
	LAMPROYE GABRIELLE	Lic ASAF N°437
	RESTIAUX FABIENNE	Lic ASAF n°731
- <b>Inspecteur "Sécurité "</b>	<b>PUISSANT JEAN CLAUDE</b>	Lic ASAF n°957

#### Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- *Relation concurrents > addenda	Lic ASAF n°
- <b>*Responsables des EC :</b>	
- - EC1 : Christophe Demarche NA 998	
- - EC2 : Louis Modave LG 653	
- - EC3 : Alain Delaunois : LG 465	
- - EC4 : Jonathan Lechien LG 532	
- <b>Chefs de Sécurité des EC</b>	
- - EC 1 : Quentin Macedoine CAS22500	
- - EC 2 : Modave christophe : Cas B1S1 20053	
- - EC 3 : Sandrine Dacquin 20723 B1S1	
- - EC 4 : Jonathan Dehout HT25673	

#### Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : ART Nombre : 5 (1 par EC + 1 PC)

#### **Identité et attributions des juges de faits :**

Michael Divoy, Régis Clarinval, Stéphane Mottiaux, Adrien Naisse, Xavier Iserentant, André Brasseur, José Barthelemy, Gaëtan Laurent, Mathilde Renard, Marc Papier

### III MODALITES GENERALES

#### Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	Rallye type B	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	OUI	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	OUI	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

#### Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	150	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	NON	26.11.6	N/A	NON
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9	N/A	NON

**Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 150**

##### Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : [www.asaf.be](http://www.asaf.be)

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

**N.B.** : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**

#### Art. 4. Description du parcours

##### **4.1 Constitution du parcours :**

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	3
Nombre d'épreuves de classement par boucle	4

##### **Étape 1**

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1 : BELLEFONTAINE	19,280 KM	SHOW	100	0
EC 2 : GROS-FAYS	9,390 KM	LIGNE	100	0
EC 3 : OPONT	7,540 KM	LIGNE	80	20
EC 4 : GEDINNE	15,290 KM	SHOW	100	0

**Total : 370,350 Km, dont 154,500 Km d'ES, comprenant 3 % de chemins non revêtus en dur.**

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

## 4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

**Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.**

## Art. 5. Engagement

### 5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétées sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet [www.asaf.be](http://www.asaf.be).

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2026).**

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

à Promo Racing ASBL  
N° : IBAN : **BE30-0682-4724-1711**  
BIC: **GKCCBEBB**  
Com : nom + div et classe

### 5.2 Montants des engagements :

Divisions	Droit J-9	*Droit J-5 (+20%)	*Droit J-3 (+30%)
D1-D2-D3	505€	606€	656,50€
D4	575€	690€	747,50€
D PH'S (Classic/SR)	475€	588€	637€

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25 %** (y compris pour les divisions "Prov'historic's"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

### 5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

## Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	05/09/2026
LOCALISATION	Centre Culturel de Bièvre, Rue des Châteaux 39A, 5555 BIEVRE
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 08h30 à 19H00 présentation libre
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.A.

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

## Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

**N.B.** : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

**Les VT préliminaires générales**, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions** :

LOCALISATION	Centre Culturel de Bièvre, Rue des Châteaux 39A, 5555 BIEVRE
DATE	05/09/2026
HEURES	10h00 à 19h00 suivant horaire communiqué

### **Vérifications techniques complémentaires**

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Centre Culturel de Bièvre, Rue des Châteaux 39A, 5555 BIEVRE
DATE	06/09/2026
HEURES	06h45 à 07h00

**N.B.** : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

**Les éventuelles VT finales** :

LOCALISATION	Centre Culturel de Bièvre, Rue des Châteaux 39A, 5555 BIEVRE
--------------	--

**Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :**

LOCALISATION	Centre Culturel de Bièvre, Rue des Châteaux 39A, 5555 BIEVRE
--------------	--

## **Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2**

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

## Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

**A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)**

DATE	05/09/2026
HEURES	08h30 à 19h00

**B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)**

FREQUENCE	1X
EMPLACEMENT	Station esso express, rue de bouillon 69 , 5555 BIEVRE Station Total, rue de Dinant 19, 5555 BIEVRE Station Total, Station 59A, 5575 GEDINNE

**C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)**

LOCALISATION	Voir plan road-book
--------------	---------------------

## Art. 9. Parcs fermés

### 9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	Centre Culturel de Bièvre, Rue des Châteaux 39A, 5555 BIEVRE
--------------	--

### 9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	Centre Culturel de Bièvre, Rue des Châteaux 39A, 5555 BIEVRE
--------------	--

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée\*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

\*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie 4)

## IV. DOTATION

### Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Centre Culturel de Bièvre, Rue des Châteaux 39A, 5555 BIEVRE
---------------------------------	--

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Premier "Master" au classement général en PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R
- Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
- Premier "Master" au classement général en PH Classic
- 3 premiers de la Division PH Classic
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
- Premier "Master" au classement général en Division 4
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Premier "Master" au classement général en Div. 1-2-3 confondues
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

### Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 05/09/2025 à 20 Heures
  - Michael Divoy, rue Albert Marchal 70, 5575 Gedinne 0476/22.06.21
  - Adrien Naisse, rue de la Lorraine 16, 5575 VENCIMONT 0478/68.49.49
- A partir du 06/09/2025 à 09 Heures au Centre Culturel de Bièvre, Rue des Châteaux 39A, 5555 BIEVRE)

## Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

### **Affichage et publications "matériels"**

Centre Culturel de Bièvre, Rue des Châteaux 39A, 5555 BIEVRE

### **Affichage et publications "virtuels" :**

Temps en ligne : <https://www.time-sportauto.be/>

[www.promoracing.be](http://www.promoracing.be)

<http://www.facebook.com/promoracing.be>

SPORTITY : SEMOIS2026

## Art. 13. Divers

A) Roadbook d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)

B) Programmes avec carte complète sera en vente au Centre Culturel de Bièvre au prix de 5€

C) Restauration, Hôtels. [www.bièvre.be](http://www.bièvre.be) , [www.vresse-sur-semois.be](http://www.vresse-sur-semois.be) , [www.actugedinne.be](http://www.actugedinne.be) ,  
[www.paliseul.be](http://www.paliseul.be)

## Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

### **Le présent règlement a été approuvé par :**

Nom : Liegeois Prénom : Jules pour la CSAP Namur Lic. N° 937, en date du 19/06/2026

Nom : Lemince Prénom : Pascal , pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 868 , en date du 30/06/2025

### **La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :**

Nom : PUISSANT Prénom : , Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 957 , en date du : 22 mai 2026

**Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.**  
**Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.**